

Des propositions alternatives pour Jacquemard et le textile auboisi

Yves Dimicoli, Alain Morin

Les mesures envisagées par le nouveau plan social de l'entreprise Jacquemard dans l'Aube s'inscrivent délibérément dans la perspective d'une diminution des productions fabriquées en France et d'un recours accru à l'activité de négoce à partir de productions fabriquées à l'étranger.

Le chiffre d'affaires diminuerait de 0,3% en valeur en 2003, puis à nouveau de 0,7% en 2004. Les achats d'approvisionnement augmenteraient de 19% en 2003 puis à nouveau de 20% en 2004. Au total, la richesse nouvelle produite par l'entreprise (valeur ajoutée) diminuerait de 16,7% entre 2002 et 2004, le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée / chiffre d'affaires) perdrait 7 points.

Simultanément, le plan prévoit :

- une augmentation du profit d'exploitation de l'ordre de 20% faisant passer la part des profits dans la valeur ajoutée de 6,42% à 23%,

- une augmentation des charges financières (intérêts versés aux banques et aux marchés) de 80% (de 2,04% à 4,40% de la valeur ajoutée),

- pour réaliser cela, il est prévu d'amputer la masse salariale de 6,6 millions d'€ soit - 34%.

Ce plan ne peut qu'aggraver :

- les difficultés de l'entreprise elle-même. Cette logique était déjà celle du précédent plan de réduction des coûts totalement supporté par les salariés. Cela a débouché sur les difficultés actuelles,

- les conditions de concurrence par la baisse des coûts salariaux dans l'industrie régionale du textile et, au-delà, dans toute l'industrie régionale : les concurrents sont en effet tentés de riposter à ces choix

de l'entreprise par encore plus de délocalisation et de réduction du coût salarial en France.

Cette logique ne peut que conduire à dévitaliser l'industrie textile qui, confrontée à la concurrence de pays à faibles coûts salariaux, devrait rechercher une issue par la montée en gamme et la diversification des productions, la formation, la qualification et la sécurisation des salariés.

Tout laisse penser, comme le craignent les salariés eux-mêmes, que, avec un tel plan, de nouveaux licenciements seront proposés. En effet, le seul actionnaire du groupe, Dominique Jacquemard, refuse d'engager une diversification de sa production vers des produits de plus haute



valeur ajoutée. Ainsi la pérennité à Romilly sur Seine du groupe Jacquemard se trouve effectivement compromise car sa stratégie actuelle semble résolument tournée vers la seule activité de négoce et la délocalisation avec comme objectif unique de retrouver ses profits au détriment de l'emploi dans la seconde ville auboise.

Des choix différents pourraient être envisagés dans la perspective d'une logique visant à diminuer d'autres coûts que les coûts salariaux :

- diminuer fortement les charges financières moyennant un rééchelonnement des crédits et l'accès à de nouveaux crédits à très bas taux d'intérêt assis sur une garantie Sofaris. Cependant ce crédit avantageux devrait être assorti d'une sélectivité incitative favorable à l'emploi et à la formation, moyennant une bonification modulée à partir de fonds régionaux,

LE CRÉDIT
BANCAIRE
DEVRAIT
ÊTRE
SOLLICITÉ
DANS
LA RÉGION

– des économies sur les achats d'approvisionnement en réorientant les productions vers des fabrications à plus forte valeur ajoutée, plutôt que le recours massif aux produits délocalisés.

Ce serait autrement plus efficace pour les entreprises concernées, pour l'emploi et la qualification dans l'Aube et pour l'industrie nationale que ce que propose Nicole Fontaine (secrétaire d'Etat à l'Industrie) : « *davantage de réduction des charges sociales sur les bas salaires ainsi que la réforme de la taxe professionnelle* ».

Bref, pour accompagner les stratégies de délocalisation et les prédatons de la grande distribution, il faudrait encore plus de diminution des cotisations versées à la Sécurité sociale et de l'impôt payé aux collectivités locales. C'est une impasse noire.

Aucun acteur ne doit fuir ses responsabilités

2) Le patronat du textile aubois

Il a contracté une gigantesque « dette sociale » vis-à-vis des salariés de ce département. Pendant des années, il a refusé de développer la qualification et les salaires faisant la chasse à toute activité qui auraient pu conduire à une augmentation sensible du taux de salaire moyen en cantonnant souvent la production sur des segments de basse ou de moyenne gamme et les aubois dans des emplois à bas coûts salariaux.

Cela a permis, des années durant, des profits faciles, mais sans modernisation socialement efficace des productions.

Aujourd'hui ce patronat a beau jeu de mettre en avant la concurrence de pays à bas coûts salariaux. Mais il s'agit une fois de plus, de justifier son refus de développer les salaires, les qualifications et la production réelle, pour des délocalisations dans ces pays où ils escomptent continuer à faire du profit facile à partir de bas coûts salariaux.

Le patronat doit assumer la part qui lui revient pour contribuer à sécuriser l'emploi, la formation et les revenus des salariés, et assurer la modernisation des outils de production dans la visée d'une montée en gamme et en valeur ajoutée des productions.

2) La grande distribution doit rendre des comptes.

Elle porte une responsabilité décisive en mettant en concurrence les productions importées avec la production nationale, développant elle-même ses propres marques et imposant des conditions meurtrières aux fabricants.

Ce caractère prédateur de la grande distribution concerne en fait toute l'industrie de consommation en France et en Europe comme l'indiquent aujourd'hui à nouveau les protestations des agriculteurs ou il y a peu encore celles des salariés de Moulinex ou des industries du cuir et chaussures.

Or les recettes de la grande distribution proviennent des achats quotidiens des salariés et de leurs familles en France. Cela porte sur des masses considérables d'argent liquide.

Cet argent aujourd'hui est largement utilisé pour des placements financiers et pour accumuler les profits commerciaux dans le cadre d'une mise en concurrence ravageuse des salariés du Nord, du Sud et de l'Est.

La grande distribution doit assurer la part qui lui revient pour contribuer à sécuriser l'emploi, la formation et le revenu des salariés

3) Les banques

Des années durant elles ont prospéré sur les marges confortables du crédit à l'industrie textile.

Aujourd'hui, elles continuent de bénéficier des salaires, pensions et retraites des travailleurs de l'Aube qui, chaque mois, alimentent gratuitement les comptes courants bancaires et postaux.

Ces établissements ont une responsabilité à assumer face au déclin industriel du département, pour aider aux consolidations ou reconversions nécessaires. Dans l'immediat les banques devraient contribuer à des mesures conservatoires permettant aux entreprises en difficultés de trésorerie d'y faire face.

Le crédit bancaire devrait être sollicité dans la région pour avantager les investissements qui programment le plus d'emplois et de mises en formation et pénaliser les opérations financières. C'est d'un dispositif incitatif de ce type que devraient pouvoir bénéficier les entreprises textiles pour encourager leur redéveloppement sur le territoire vers de nouvelles gammes de produits (textiles techniques, textiles intelligents...).

4) La politique de l'Etat

On mesure pleinement désormais le fiasco qu'a pu représenter la politique de baisse des charges sociales patronales. Elle a rendu encore plus faciles les profits acquis à partir des bas coûts salariaux, et encouragé le refus des patrons du textile aubois de développer la formation et la qualification, de coopérer pour partager les coûts de recherche et développement et ainsi moderniser leurs productions.

La droite avec Raffarin redouble dans ce sens. Il faut absolument y mettre un terme et avancer sur une toute autre orientation.

Il s'agirait de convertir toutes les exonérations de charges sociales patronales en subvention pour une bonification sélective des taux d'intérêt pour les crédits à moyen et long terme accordés par les banques pour les investissements des entreprises : plus ces investissements programment de l'emploi et de la formation, et plus le crédit bancaire serait bonifié.

Protéger les salariés, réorienter, co-développer

Un très large rassemblement est possible contre la fuite en avant des industriels du textile et de la grande distribution qui ruinent de nombreux bassins d'emploi.

• **Dans l'immédiat il faut exiger la suspension de toutes les procédures de plans sociaux et de licenciement.** Ce moratoire devrait permettre :

– de diagnostiquer toutes les causes des difficultés et d'identifier clairement les responsabilités de chaque acteur,

– de faire l'inventaire de tous les facteurs de coûts, autres que les coûts salariaux, qui pourraient faire l'objet d'économies nouvelles,

– de construire avec toutes les parties concernées une réorientation des choix industriels et des gestions des entreprises en jeu.

• **Pour construire cette réorientation on peut exiger :**

– que soit institué un Fonds de protection et de promotion des salariés alimenté à partir de contributions spécifiques de la grande distribution, des banques, des actionnaires des entreprises en cause, de l'Etat et de la Région,

– ce Fonds doit permettre, dans tous les cas, le maintien dans l'emploi à taux de salaire plein des salariés ou la

Agir pour des alternatives à la délocalisation

Les militants et les élus communistes en dialogue avec les salariés du groupe Jacquemard et leurs organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CGC, se sont engagés dans un travail de construction, avec des propositions mises en débat, pour l'avenir de l'entreprise et de cette filière textile concentrée sur le territoire aubois.

Depuis trois mois des initiatives, largement médiatisées par la presse départementale et locale, ont été engagées par le PCF et ses élus :

5 novembre : les élus communistes s'adressent au préfet de l'Aube pour qu'il réunisse une table ronde comme l'article 118 de la loi de modernisation sociale le lui permet. Celle-ci se réunira le 3 février.

25 novembre : journée de travail avec des responsables syndicaux CGT, CFDT et FO du groupe Jacquemard et avec la participation de Yves Dimicoli, économiste.

5 décembre : débat public avec Yves Dimicoli, Pierre Mathieu Conseiller régional de l'Aube et Joël Triché conseiller général

20 décembre : rencontre entre les élus communistes, les représentants de la CGT, CFDT et CGC et le président du Conseil régional de Champagne Ardennes.

13 janvier : Adresse au maire de Romilly pour lui demander de réunir le conseil municipal avec le président de la région et du conseil général pour envisager la création d'une zone d'activités économiques afin d'engager la réindustrialisation et la diversification industrielle du bassin d'emploi.

14 janvier : rencontre avec le préfet de l'Aube.

24 janvier : réunion avec le président du conseil général

3 février : réunion de la table ronde demandée par les élus communistes.

Toutes ces initiatives et démarches ont été rendues publiques et permis de faire connaître des solutions alternatives face aux choix patronaux du profit facile contre l'emploi et le territoire. Personne ne pourra ainsi échapper à ses responsabilités.

mise en formation avec un revenu de remplacement à un taux plein jusqu'à l'accès à un nouvel emploi choisi par les salariés,

- que soit mit en place une table ronde à vocation décisionnelle par le préfet, réunissant toutes les parties concernées, avec les représentants du secteur bancaire et de la grande distribution ainsi que les associations de chômeurs. Cette instance aurait vocation à décider de l'effort de réindustrialisation ou de conversion d'activité des bassins d'emplois touchés par les délocalisations et le déclin du textile en programmant les emplois et formations nécessaires,

- que la Région prenne toutes dispositions utiles pour réorienter sa propre politique d'aide au développement économique afin de stimuler un plan de sécurisation de l'emploi et de la formation.

C'est parce qu'il existe des propositions alternatives



qui assurent la promotion et la protection des salariés que ceux-ci demandent le gel de la procédure de licenciements et de la délocalisation au niveau actuel afin de se donner du temps pour mettre en œuvre des propositions.

• Cet effort doit s'inscrire dans des revendications plus vastes concernant la façon dont la France et l'Europe se préparent à l'ouverture à certains pays de l'Est à partir de 2004 et à la fin des accords multifibres en 2005.

Ces deux échéances constitueront des chocs très importants sur l'industrie française et européenne de grande consommation, notamment le textile et l'habillement.

Il ne s'agit en aucun cas de refuser ces échéances qui sont dans l'ordre des choses (l'Europe ne peut fonctionner comme une bastille fermée aux peuples de l'Est et du Sud). Mais il faut pour cela prendre des dispositions urgentes au lieu de laisser faire, laisser aller et permettre aux spéculateurs de jouer sur le désespoir des salariés.

L'Europe doit décréter « l'état de crise manifeste » de l'industrie textile afin de la réorganiser complètement en stimulant les coopérations nécessaires, pour former les hommes et moderniser l'appareil de production, afin de rechercher de nouvelles spécialisations à haute valeur ajoutée, non directement en compétition avec les productions délocalisables.

La France devrait prendre sans attendre une initiative en ce sens. n